

RÈGLEMENT

PRIX ÉTUDIANT DU JOURNALISME ENVIRONNEMENTAL

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'ignorer les bouleversements engendrés par le changement climatique, le déclin de la biodiversité et le franchissement des limites planétaires. Ce sont des paramètres essentiels pour comprendre le monde dans lequel nous vivons et les choix de société auxquels nous devons faire face. C'est pourquoi l'association des Journalistes-écrivains pour la nature et l'éologie (JNE) en partenariat avec l'Université Paris Dauphine - PSL et la Fondation Madeleine abritée par la Fondation Dauphine mettent en place un prix étudiant du journalisme environnemental doté de 1 000 euros à destination des futurs journalistes.

Règlement du concours

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout étudiante ou étudiant en journalisme issu des écoles françaises reconnues par la profession.

1/2

ŒUVRES CONCERNÉES

Toute enquête portant sur un thème lié à l'éologie : protection de la nature, agriculture et alimentation, partage de l'eau, changement climatique, inégalités environnementales... L'enquête devra être effectuée au cours de l'année 2026*. Elle peut se présenter sous forme d'un texte écrit de 5 à 10 feuillets (7 500 signes à 15 000 signes), d'un fichier audio (5 à 52 minutes), d'un fichier vidéo (5 à 52 minutes), d'un sujet multimédia.

MEMBRES DU JURY

Le jury sera constitué de 3 représentants de la Conférence des Écoles de journalisme et de 2 membres JNE.

*Année scolaire 2025-2026

CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse prixecoles@jne-asso.net avant le 30 avril.

Les candidats devront envoyer à l'association leur article en format PDF ou un lien de diffusion vers l'enquête réalisée. De leur côté, les JNE s'engagent à mettre en valeur cette enquête en la publiant sur leur site internet et en la présentant sur les réseaux sociaux.

LE DOSSIER DOIT COMPRENDRE :

- Le formulaire d'inscription, complété lisiblement, signé par le condidat ou la candidate à télécharger sur le site de l'association.
- L'enquête réalisée sous sa forme écrite, audio, vidéo ou multimedia.
- Un document attestant que l'étudiante ou l'étudiant est inscrit dans une école de journalisme reconnue par la profession.

ATTRIBUTION DES BOURSES

Un prix de 1 000 euros sera attribué. Si le sujet est le fruit d'une réalisation collective, leurs auteurs se partageront la dotation.

La sélection des propositions par le jury se fera durant le mois de mai sur l'étude des critères suivants :

- L'originalité du sujet.
- La prise en compte des enjeux écologiques et l'application des principes de la charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique (<https://chartejournalismeeconomie.fr>).
- L'application des recommandations pour le traitement des questions scientifiques du Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM) dans le traitement du sujet. (https://cdjm.org/files/recommandations/recommandation_science.pdf).

Le jury se réserve la possibilité de pouvoir décerner deux prix spéciaux non dotés, destinés à valoriser d'autres travaux reçus. Il est également proposé à tous les candidats une adhésion gratuite d'un an à l'association des JNE.